



HOPE OF LIFE DRC
HOL-DRC



POLITIQUE DE SUIVI-EVALUATION
HOPE OF LIFE DRC



Mars 2021

1. PRÉAMBULE

La présente Politique de Suivi, Évaluation, Redevabilité et Apprentissage (MEAL) définit les principes, mécanismes et procédures permettant à HOPE OF LIFE DRC d'assurer la qualité, l'efficacité, la transparence et l'amélioration continue de ses interventions.

Le système MEAL constitue un outil essentiel pour :

- Mesurer les résultats des projets ;
- Renforcer la redevabilité envers les populations affectées et les bailleurs ;
- Faciliter la prise de décision ;
- Favoriser l'apprentissage organisationnel ;
- Améliorer la qualité des programmes humanitaires.

Cette politique s'applique à tous les projets, programmes, départements et partenaires de mise en œuvre de l'Organisation.

2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Cette politique a pour objectifs de :

1. Mettre en place un système MEAL harmonisé ;
2. Garantir un suivi régulier des activités et résultats ;
3. Assurer une évaluation objective des interventions ;
4. Renforcer la redevabilité envers les populations affectées ;
5. Favoriser l'apprentissage institutionnel ;
6. Améliorer la qualité et l'impact des programmes ;
7. Soutenir la prise de décision basée sur des données fiables.

3. PRINCIPES DIRECTEURS

3.1 Redevabilité

L'Organisation rend compte de ses actions, résultats et ressources aux bénéficiaires, bailleurs et partenaires.

3.2 Participation

Les communautés doivent être impliquées dans le suivi, les évaluations et les mécanismes de feedback.

3.3 Transparence

Les informations relatives aux programmes doivent être accessibles et compréhensibles.

3.4 Confidentialité

Les données collectées doivent être protégées et utilisées de manière éthique.

3.5 Apprentissage continu

Les leçons apprises doivent contribuer à l'amélioration des interventions.

3.6 Qualité des données

Les données doivent être :

- Exactes ;
- Fiables ;
- Complètes ;
- Vérifiables.



4. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique :

- À tous les projets et programmes ;
- À tous les départements ;
- Aux partenaires de mise en œuvre ;
- Aux consultants et volontaires impliqués dans les activités MEAL.

5. COMPOSANTES DU SYSTÈME MEAL

Le système MEAL comprend :

1. Suivi (Monitoring) ;
2. Évaluation ;
3. Redevabilité ;
4. Apprentissage.

6. SUIVI (MONITORING)

6.1 Objectif du suivi

Le suivi vise à :

- Contrôler la mise en œuvre des activités ;
- Mesurer les progrès réalisés ;
- Identifier les difficultés ;
- Faciliter les ajustements nécessaires.

6.2 Activités de suivi

Les activités peuvent inclure :

- Collecte des données ;
- Visites terrain ;
- Réunions de suivi ;
- Contrôle qualité ;
- Analyse des indicateurs.

6.3 Outils de suivi

Les outils peuvent comprendre :

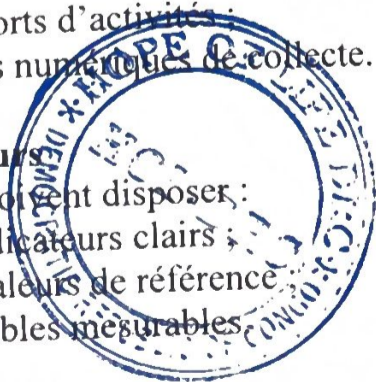
- Cadre logique ;
- Plans de suivi ;
- Tableaux de bord ;
- Bases de données ;
- Rapports d'activités ;
- Outils numériques de collecte.

6.4 Indicateurs

Les projets doivent disposer :

- D'indicateurs clairs ;
- De valeurs de référence ;
- De cibles mesurables.

Les indicateurs doivent être :



- SMART ;
- Désagrégés par sexe, âge et handicap si applicable.

7. ÉVALUATION

7.1 Objectif des évaluations

Les évaluations permettent de mesurer :

- La pertinence ;
- L'efficacité ;
- L'efficience ;
- L'impact ;
- La durabilité des projets.

7.2 Types d'évaluation

Les évaluations peuvent être :

Type	Objectif
Baseline	Situation initiale
Midline	Progrès intermédiaires
Endline	Résultats finaux
Évaluation finale	Performance globale
Évaluation d'impact	Changements à long terme

7.3 Méthodes d'évaluation

Les méthodes peuvent inclure :

- Enquêtes ;
- Focus groupes ;
- Interviews ;
- Observations terrain ;
- Analyse documentaire.

7.4 Indépendance des évaluations

Les évaluations doivent être :

- Objectives ;
- Crédibles ;
- Transparentes.

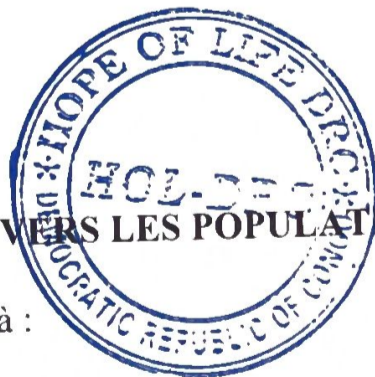
8. REDEVABILITÉ ENVERS LES POPULATIONS AFFECTÉES (AAP)

8.1 Engagements

L'Organisation s'engage à :

- Informer les communautés ;
- Faciliter leur participation ;
- Recevoir les plaintes et feedback ;
- Répondre aux préoccupations.

8.2 Information des communautés



Les bénéficiaires doivent recevoir des informations sur :

- Les objectifs des projets ;
- Les critères de sélection ;
- Les services disponibles ;
- Les mécanismes de plainte.

8.3 Participation communautaire

Les communautés doivent être impliquées dans :

- Les évaluations des besoins ;
- La planification ;
- Le suivi ;
- L'évaluation.

9. MÉCANISMES DE PLAINTES ET FEEDBACK

9.1 Canaux de plainte

Les mécanismes peuvent inclure :

- Boîtes à suggestions ;
- Numéros verts ;
- Réunions communautaires ;
- WhatsApp ;
- Points focaux communautaires.

9.2 Principes de gestion des plaintes

Les plaintes doivent être traitées selon :

- Confidentialité ;
- Respect ;
- Neutralité ;
- Non-représailles ;
- Rapidité.

9.3 Plaintes sensibles

Les plaintes liées à :

- PSEA ;
- Harcèlement ;
- Corruption ;
- Violences ; doivent être gérées selon des procédures spécialisées.

10. APPRENTISSAGE ORGANISATIONNEL

10.1 Objectif

L'apprentissage vise à :

- Capitaliser les expériences ;
- Améliorer les interventions futures ;
- Partager les bonnes pratiques.

10.2 Activités d'apprentissage



L'Organisation organise :

- Revues de projets ;
- Ateliers de capitalisation ;
- Sessions de partage d'expériences ;
- Analyses des leçons apprises.

11. GESTION DES DONNÉES

11.1 Collecte des données

Les données doivent être collectées de manière :

- Éthique ;
- Fiable ;
- Sécurisée.

11.2 Protection des données

Les informations personnelles doivent être :

- Protégées ;
- Stockées de manière sécurisée ;
- Utilisées avec consentement.

11.3 Qualité des données

Des mécanismes de vérification doivent être mis en place pour assurer :

- Exactitude ;
- Cohérence ;
- Complétude.

12. RAPPORTAGE

12.1 Rapports internes

Les équipes doivent produire :

- Rapports hebdomadaires ;
- Rapports mensuels ;
- Rapports trimestriels.

12.2 Rapports bailleurs

Les rapports doivent respecter :

- Les formats bailleurs ;
- Les délais ;
- Les indicateurs convenus.

13. RESPONSABILITÉ

13.1 Direction

- Supervise le système MEAL ;
- Valide les rapports stratégiques.

13.2 Responsable MEAL

Le Responsable MEAL :



- Coordonne le système MEAL ;
- Assure la qualité des données ;
- Produit les analyses ;
- Supervise les évaluations.

13.3 Équipes Projet

Les équipes :

- Collectent les données ;
- Participent au suivi ;
- Produisent les rapports.

13.4 Partenaires

Les partenaires doivent respecter les exigences MEAL de l'Organisation.

14. TECHNOLOGIES ET OUTILS NUMÉRIQUES

L'Organisation peut utiliser :

- KoboToolbox ;
- ODK ;
- DHIS2 ;
- Tableaux de bord numériques ;
- Bases de données sécurisées.

15. AUDIT ET CONTRÔLE QUALITÉ

Des contrôles réguliers peuvent être effectués afin de :

- Vérifier la qualité des données ;
- Contrôler la conformité ;
- Identifier les améliorations nécessaires.

16. GESTION DES RISQUES MEAL

Les risques suivants doivent être surveillés :

- Mauvaise qualité des données ;
- Perte de données ;
- Falsification ;
- Non-participation communautaire.

17. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le personnel et les partenaires doivent recevoir des formations sur :

- Collecte de données ;
- Analyse ;
- Redevabilité ;
- Protection des données ;
- Gestion des plaintes.

18. SANCTIONS

Toute violation de cette politique peut entraîner :

- Mesures disciplinaires ;
- Suspension ;
- Résiliation de contrat ;
- Poursuites administratives.



19. RÉVISION DE LA POLITIQUE

Cette politique est révisée périodiquement selon :

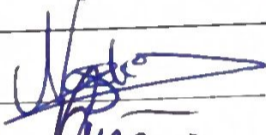
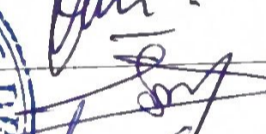
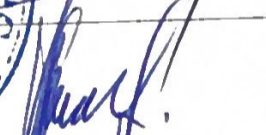
- Les exigences bailleurs ;
- Les leçons apprises ;
- Les changements contextuels.

20. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur dès son approbation par la Direction Générale.

Fait à Bukavu, le/...../20.....

APPROBATION

Fonction	Nom	Signature
Directeur Exécutif	Singahera Nadege	
Responsable MEAL	Augustin B. KASHIMU	
Responsable Programmes	Jacques ATAMUNYU	
Président du Conseil d'Administration	Mme LINDA NABITAFU	